

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **108 (1982)**

Heft 14

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Ancien Palais des Expositions, Genève

Concours d'idées pour l'aménagement: le premier prix

1^{er} prix: Palmyre. Bernard Gachet, architecte EPFL, assistant à l'EPFL. Patrick Mestelan, architecte EPFZ-SIA, chargé de cours à l'EPFL.

Le transfert du Palais des Expositions à son nouvel emplacement au Grand-Saconnex a libéré en pleine ville de Genève une surface trop considérable et trop bien située pour ne pas susciter d'innombrables convoitises comme d'irréalisables rêves. Pour répondre d'une part à des besoins bien réels et offrir d'autre part à la collectivité un espace aménagé selon ses vœux (dans la mesure où ils pourraient s'exprimer...), l'Etat de Genève a organisé l'an dernier un concours d'idées pour l'aménagement de ces terrains (voir IAS n° 11 du 26 mai 1981, page B 58). Nous présentons ici le projet ayant obtenu le premier prix de ce concours, précédé de quelques remarques glanées lors d'une visite de l'exposition du concours organisée par la section genevoise de la SIA.

Rédaction

En guise d'introduction

Si le succès d'un concours se mesure au nombre de concurrents, celui des terrains du Palais des Expositions a été un triomphe: 61 projets ont été remis. Il faut reconnaître que l'occasion est rare de présenter ses conceptions pour l'aménagement de plusieurs hectares en zone urbaine, comprenant des locaux universitaires, une salle de spectacle et un parc public de deux hectares. Nous reviendrons brièvement sur le jugement non pour en commenter les résultats, mais pour relever les critères définis par le jury.

1^{er} tour (après élimination de 23 projets déclarés non conformes):

- le parti
- le fonctionnement de l'Université
- la salle de spectacle
- les affectations supplémentaires.

2^e tour (après élimination de 10 projets au 1^{er} tour):

- l'intégration du projet dans le quartier et l'intégration de l'Université dans le projet
- les liaisons internes à l'Université et les possibilités de communication et de rencontre entre les utilisateurs de ses bâtiments
- la localisation de la salle de spectacle
- la possibilité d'avoir du logement
- la possibilité d'avoir une réalisation par étapes.

3^e tour (après élimination de 12 projets au 2^e tour):

1. L'inscription dans la structure urbaine:
 - relation dans le tissu
 - volumes, axes, angle Est
 - cheminements piétons.
2. Le parti:
 - caractère significatif sur les plans culturel, architectural et urbain
 - simplicité
 - clarté.
3. Les relations entre éléments sur la parcelle:
 - lieux de rencontre
 - relations entre éléments (volumétrie, plan-masse, promiscuité)
 - étapes.
4. La conception de l'organisation du programme de l'Université:
 - intégration de l'Université dans le projet

- organisation du point de vue enseignement
- lieux de rencontre — contacts internes
- flexibilité d'utilisation des étages.

5. Le parc:

- accessibilité — contacts extérieurs (pénétrante de verdure)
- éléments de liaison
- usage public.

6. La salle de spectacle:

- accessibilité
- organisation liée à l'emplacement
- indépendance de réalisation.

7. Les affectations supplémentaires:

- logements
- commerces
- disponibilité pour d'autres affectations.

8. La circulation des véhicules:

- accès par rapport aux axes
- accès parking
- livraisons.

9. L'arsenal:

- cour
- vues libres préservées
- éléments complémentaires.

C'est donc en fonction de l'application de la totalité de ces critères qu'a été établi le palmarès publié par IAS (n° 26 du 24 décembre 1981, page B 134).

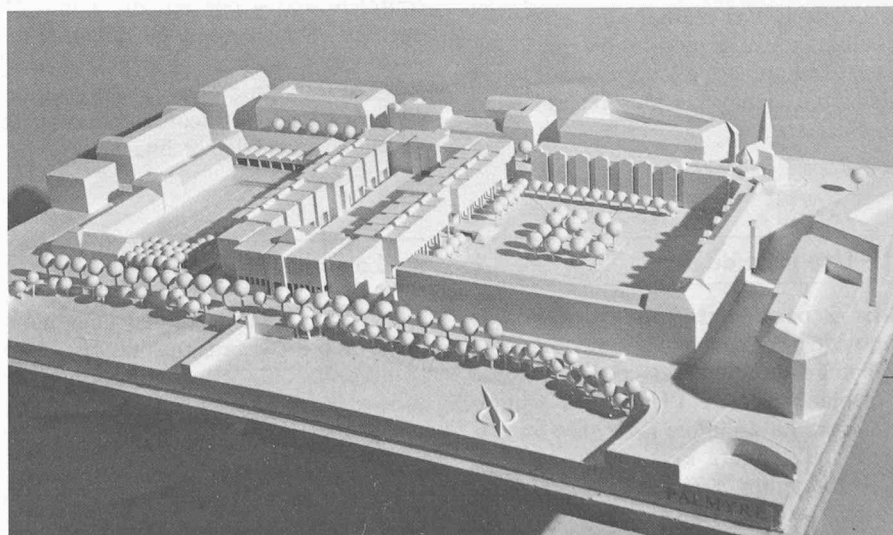
La discussion des résultats a mis en évidence une ambiguïté, tant au sein du jury que parmi les concurrents: s'agissant d'un concours d'idées — et non de projets — le concours devait-il mettre l'accent sur le modelage d'un espace important dans la ville ou sur l'affectation des locaux qu'il inclut? Dans le premier cas, la priorité doit évidemment être donnée à l'intégration de l'ensemble dans l'image du quartier où il se situe, ce qui rejette au second plan les exigences des utilisateurs (en l'occurrence l'Université pour l'essentiel) ou les affectations supplémentaires telles que le logement.

Dans le second cas, il est évident que la liberté d'expression sur le plan général est limitée, sinon conditionnée par les critères des différents utilisateurs. Nulens volens, une attention accrue doit être accordée aux problèmes d'organisation intérieure. Le contexte se rapproche de celui d'un concours de projets et non d'idées.

Inutile de discuter à perte de vue de ce dilemme: la présence parmi le jury des plus hautes instances de l'Alma Mater genevoise montrait bien que le premier terme de l'alternative n'allait pas être privilégié. Pas question donc d'oublier les côtés utilitaires de l'ensemble projeté. Selon l'optique, le palmarès devait récompenser une intégration des aspects monumentaux et utilitaires ou un compromis entre eux!

La question du logement illustre à merveille les aspects politiques voire démagogiques d'un tel aménagement: l'apport possible à la solution des problèmes du logement à Genève ne saurait être que dérisoire. En revanche, l'impact politique lui vaut une attention disproportionnée dans le cas particulier.

Hélas! On est fondé à croire que la suite donnée à ce concours sera très étroitement dépendante des méandres de la po-



Palmyre — Maquette du 1^{er} prix (MM. Bernard Gachet et Patrick Mestelan).

litique. Ce serait dommage pour l'urbanisme et l'architecture à Genève.

C'est avec intérêt que l'on prendrait connaissance des idées des protagonistes de cet avenir. *Dédale*

1. Une brève description du programme

L'objet du concours d'idées consistait à aménager les terrains de l'ancien Palais des Expositions en maintenant à l'ouest les bâtiments de l'Arsenal et à l'angle sud-est, le long de l'Arve, des immeubles de logements.

Le programme mettait essentiellement l'accent sur des affectations universitaires. Les Facultés de droit et de sciences économiques et sociales avec leurs salles de travail et de cours, leurs bibliothèques respectives, les locaux du rectorat et de l'administration centrale, des affectations communes à toute l'Université comme une salle polyvalente, des salles de sports (dont une salle omnisport), la bibliothèque centrale, un restaurant et des parkings, le tout représentant une surface totale brute de 52 500 m².

En plus des affectations universitaires, le programme prévoyait un parc de 2 ha, une salle de spectacle pour 2000 personnes, le maintien des activités de l'Arsenal et son agrandissement, des activités commerciales et du logement comme affectations complémentaires.

En outre, le programme insistait sur la relation que devaient entretenir le système urbain et l'architecture proposée: «Les bâtiments universitaires ne sont pas uniquement des objets utilitaires appelés à satisfaire des besoins précis. Il s'agit d'édifices marquants de par leur contenu, leur rôle dans la Cité, leur durée. En ce sens, il est souhaité que le concours d'idées devienne une occasion culturelle importante qui rende compte de manière exemplaire de l'état actuel de la recherche et du débat en matière d'architecture et d'urbanisme, et que les résultats soient dignes du rôle que l'Université est appelée à jouer aujourd'hui et demain à Genève, et plus généralement en Suisse.»

2. Une prise de rôle

Mis à part l'enjeu professionnel que pouvait représenter le concours, une première question s'est posée quant à l'établissement de l'Université «intra-muros». La politique genevoise en matière universitaire s'est orientée depuis quelque temps à réorganiser ses différentes facultés au sein de la Ville. Cette volonté nous semble d'autant plus remarquable qu'elle s'oppose à une vision

ségrégationniste manifestée par le campus situé hors les murs, tel qu'on le rencontre dans la périphérie zurichoise ou lausannoise. Désapprouvant cette planification issue des principes d'urbanisation de la Charte d'Athènes, qui sectorise les multiples activités urbaines en zones unifonctionnelles, nous avons répondu à ce concours dans la ferme conviction que l'Université est un des éléments essentiels de la Cité. Elle est, pour reprendre le discours de Louis Kahn, une des grandes «institutions de l'homme» et doit être reconnue comme telle.

Le choix de l'implantation présente un certain intérêt: le Palais des Expositions, qui a été pour Genève un grand centre européen de rencontres, est remplacé par l'Université dont le rayonnement culturel dépasse nos frontières. Si l'activité et l'expression architecturale évoluent, la destinée du lieu se perpétue dans le temps et dans l'espace.

Le programme demandé a donc été pris comme prétexte à la constitution d'un scénario urbain et architectural. En ce sens, l'objet du concours devait se prêter à reconnaître la forme urbaine où l'Université jouait un rôle de catalyseur. La désagrégation du tissu urbain constatée le long de l'Arve nous a amenés à opérer une réflexion sur sa maille et son échelle, sur les typologies, les gabarits, ainsi que sur les réseaux par lesquels il se définit.

D'autre part, au travers de cette étude, nous voulions démontrer l'efficacité et l'opérationnalité d'une méthode de lecture de la ville, de même qu'une méthode de constitution de la forme urbaine et architecturale. Ceci à travers tout un processus de sélections et de combinaisons d'éléments architecturaux faisant constamment référence à l'histoire du lieu — Genève — chargé de sens pour la collectivité, comme à une certaine histoire de l'architecture, mémorisée par les auteurs et émergente de leur propre vécu.

Mais cette opérationnalité ne peut être complète que si elle renvoie à une didactique. Nous entendons par là, ce en quoi nous sommes proches d'Aldo Rossi, que le processus de composition est un processus de conscientisation et de connaissance de l'architecture.

3. La forme urbaine

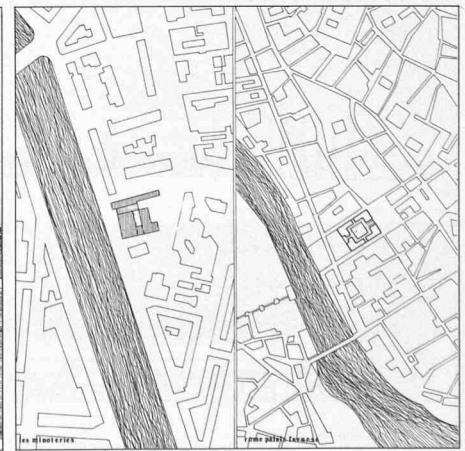
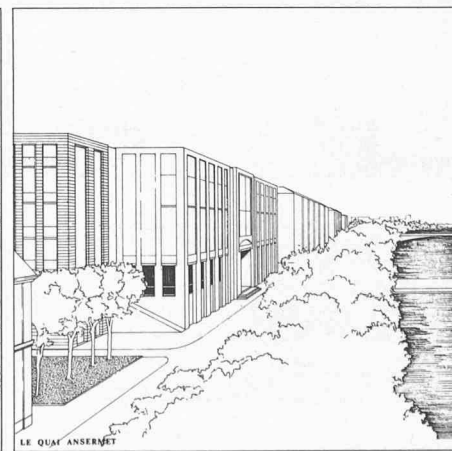
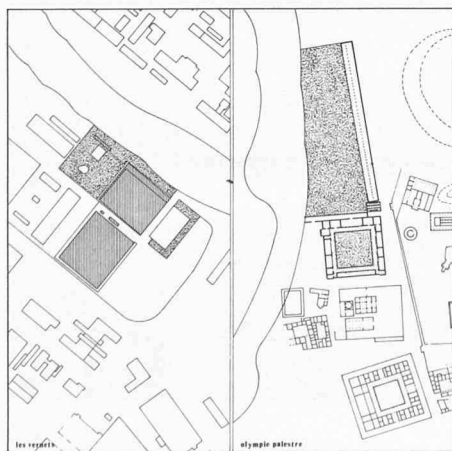
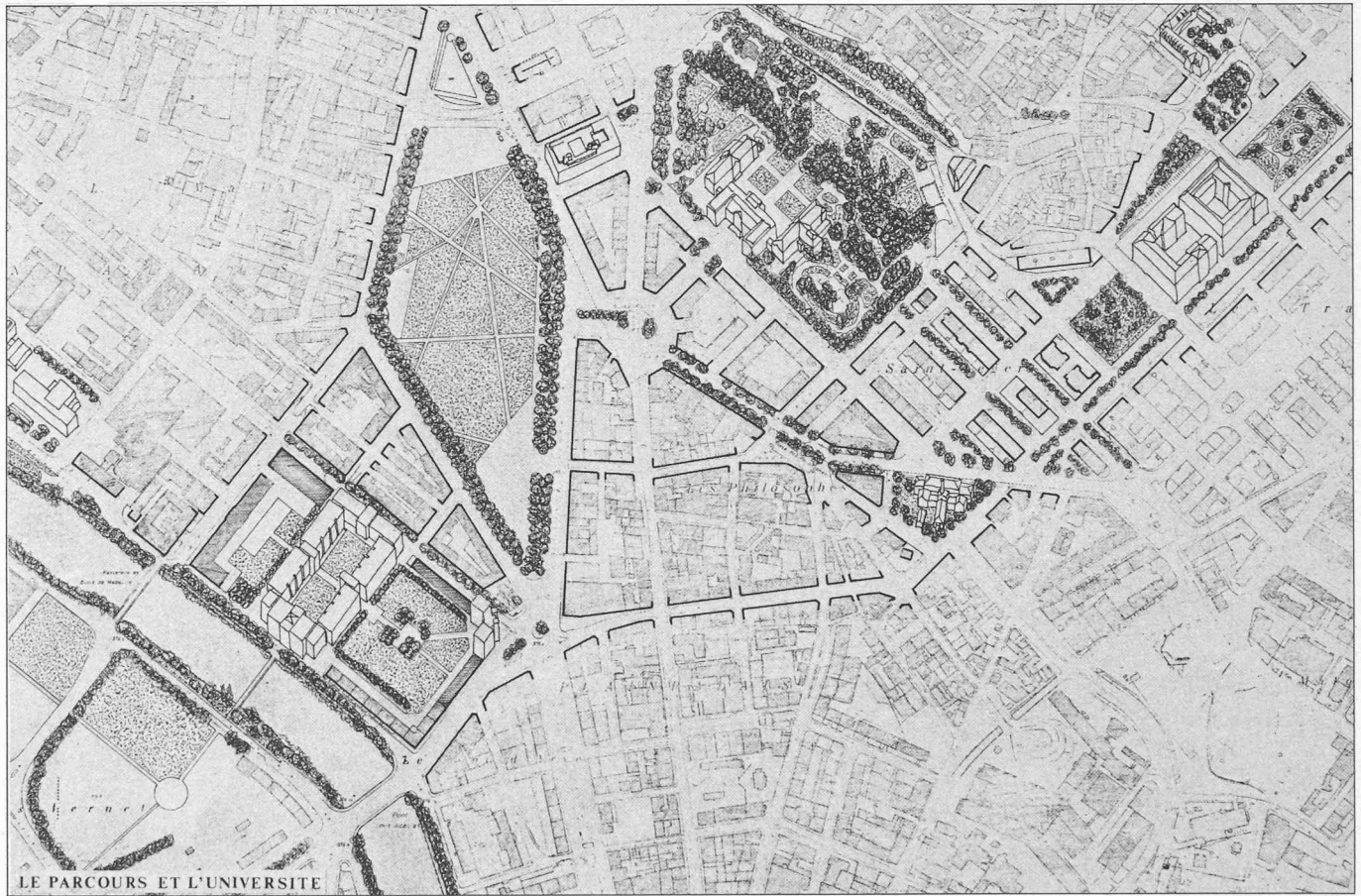
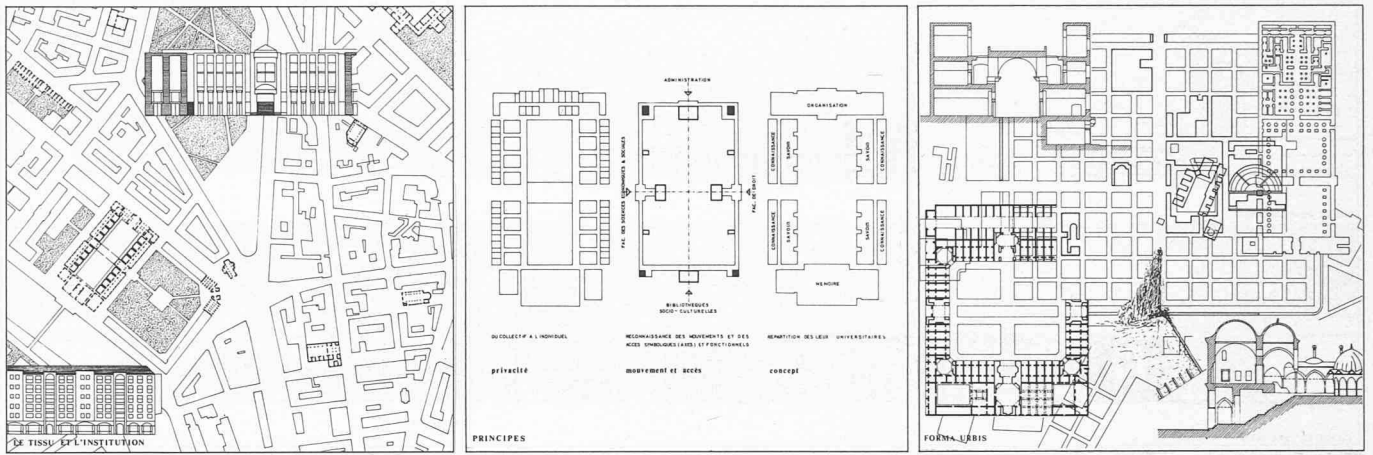
La forme urbaine dessinée rend hommage à cette grande institution qu'est l'Université. Si la reconnaissance de cette dernière est sans équivoque, elle ne s'établit pourtant pas au détriment de l'échelle urbaine, tel un «bel objet» posé dans un parc ignorant tout de son environnement.

Nous sommes partis de l'hypothèse que le tissu urbain que nous voulions recréer

devait refléter l'image de la collectivité et ses forces antagonistes, devenir son expression et son support de communication. Il inclut, en une sorte de contrat social, des éléments et principes de langage de type conventionnel et quotidien comme des éléments plus significatifs et plus propres à un acte de parole ou à un geste architectural.

L'étendue de la parcelle et les différents enjeux qu'elle soulevait nous a amenés à la fragmenter pour reconstituer le tissu à l'échelle du «Ring» genevois et selon un principe d'îlot sur cour propre à cette architecture. Ainsi, pour répondre à la nécessité d'innover la parcelle, nous avons prolongé jusqu'au quai Ansermet les rues Patru et Dubois-Melly. Cette division, qui avait pour but d'organiser les différents espaces urbains avec leur environnement, a joué ensuite un rôle considérable dans le déroulement et la constitution du projet. La définition de l'îlot est inhérente aux différents réseaux qui sous-tendent la trame urbaine. Dans cet esprit, nous avons renforcé le caractère du boulevard Carl-Vogt par un vis-à-vis, ainsi que celui du quai Ansermet en accentuant la frontalité sur l'Arve. Nous voulions recréer ici le même phénomène de limites et d'unité architecturales que l'on rencontre encore actuellement sur la rade. Dans la direction opposée, c'est-à-dire en remontant vers les Bastions, nous avons cherché à mettre en valeur et à créer des parcours privilégiés unissant les différentes institutions universitaires entre elles. Ces parcours, quant à eux, se caractérisent par un traitement spécifique des éléments naturels qui les bordent ou les jalonnent (mails, squares, jardin, etc.). Les éléments naturels contribuent donc à structurer les grands réseaux privilégiés sur lesquels se greffent les institutions de la Cité.

Le terrain mis à disposition s'est donc subdivisé en trois îlots de caractère différent avec leur centralité propre. L'îlot Est, côté Pont d'Arve, se compose de différents types de logements (Est-Ouest et Nord-Sud) organisés selon les caractères distributifs propres à la typologie du quartier avec des commerces en rez-de-chaussée. Les logements enserrant un square à l'image de celui du Mont-Blanc. L'angle sur le carrefour du Pont d'Arve est reconnu comme un événement urbain important. Il tente non seulement une redéfinition du carrefour, mais il rappelle, par son dispositif d'entrée au square, l'entrée de l'ancien Palais des Expositions. L'îlot Ouest, côté rue de l'Ecole de médecine, est formé par l'Arsenal et son extension, ainsi que par des locaux commerciaux et artisanaux se refermant sur un jardin arborisé. L'îlot central, inversement aux deux autres, n'est pas constitué par des éléments composites. A l'exemple de celui formé par l'Ecole des Beaux-Arts et par le Musée d'Art et d'Histoire, il est



totale- ment investi par le bâtiment uni- versitaire qui circonscrit une cour. L'ur- banisme romain, par lequel certaines insu- lae deviennent le lieu de l'institution, nous en donne la démonstration à Tim- gad. La redéfinition de l'échelle urbaine par la création d'ilots et de réseaux renvoie

à des principes d'ordre différent quant au choix relatif à l'organisation et aux affectations des espaces. Tout d'abord, le concept de parc unique fut écarté. Il s'est matérialisé par un éclatement en la cour de l'Université (un petit clin d'œil au campus), un jardin et un square de proportions et de grandeurs différentes.

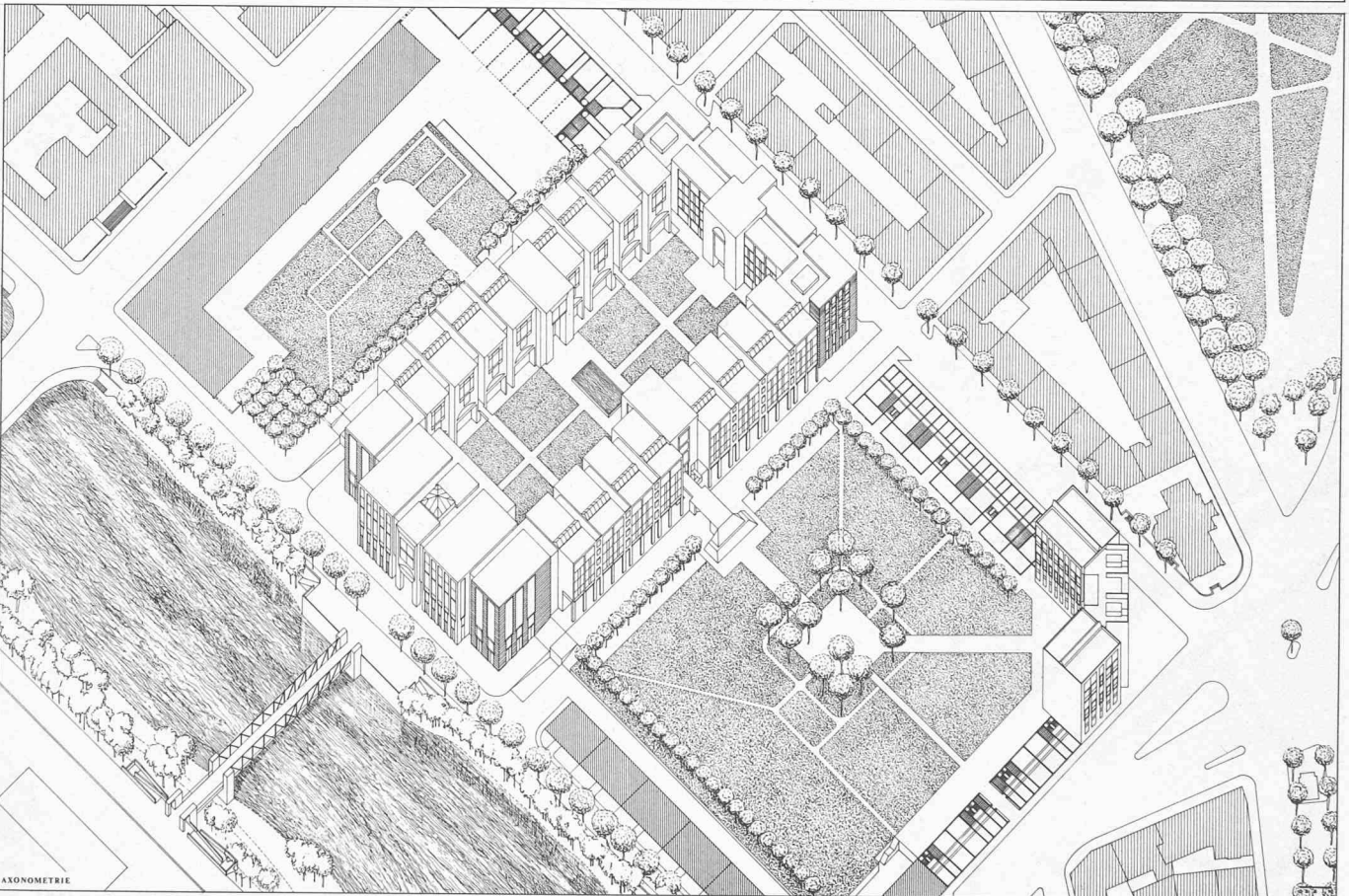
Ces trois espaces suggèrent des appro- priations distinctes. Le square se destine à une appropriation de quartier propre au logement, évitant le conflit ou l'am- bigüité d'une occupation par l'Univer- sité qui a sa cour. En outre, il nous sem- blait erroné de vouloir recréer un parc entre la Plaine de Plainpalais et les Ver-



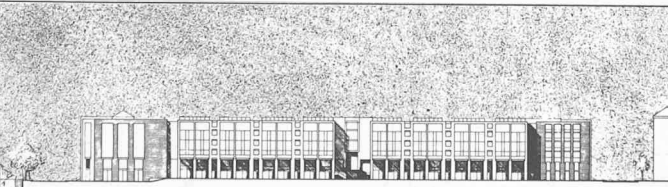
FACADE QUAI ANSERMET



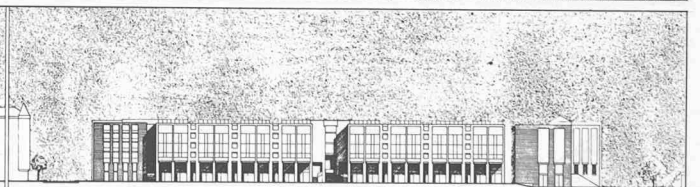
FACADE B4, CARL VOGT



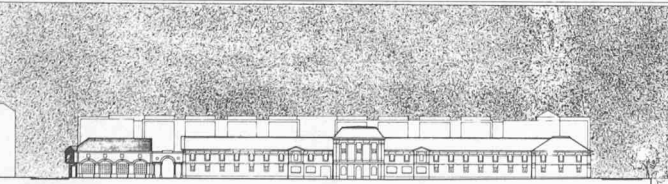
AXONOMETRIE



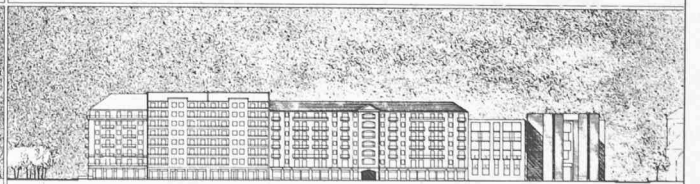
UNI, FACADE EST



UNI, FACADE OUEST



FACADE RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE



FACADE B4, DU PONT D'ARVE

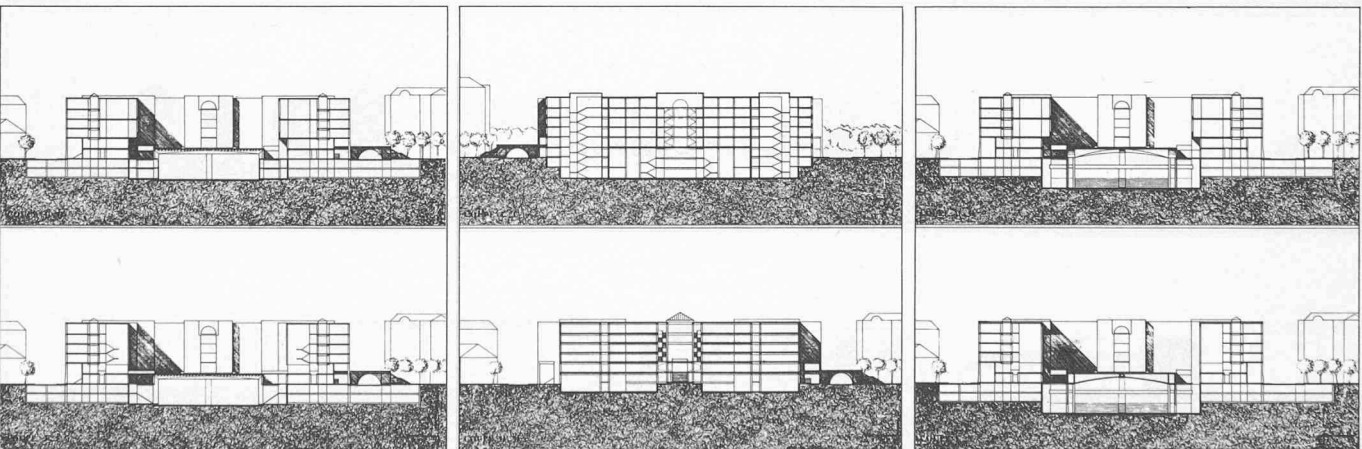
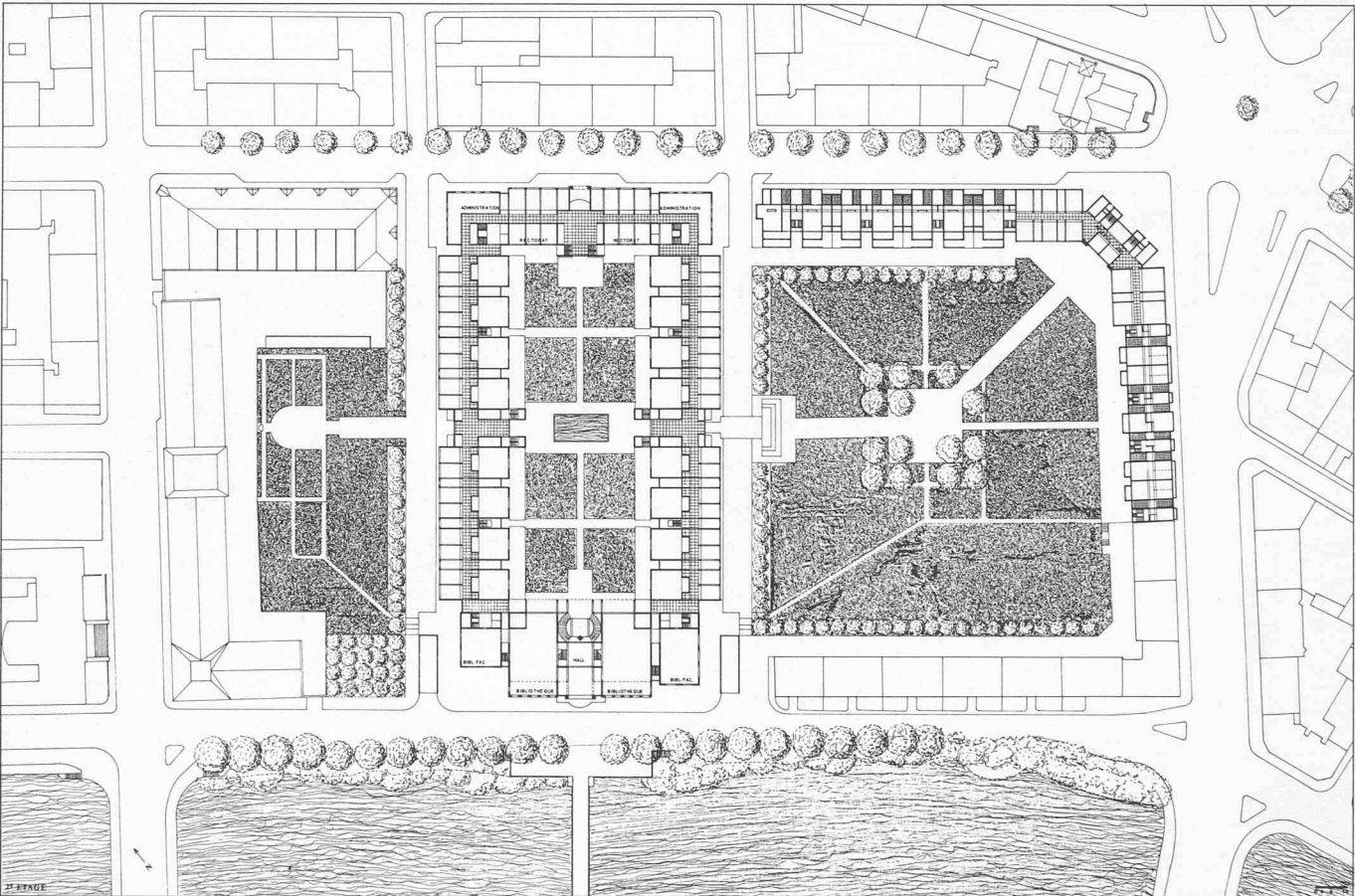
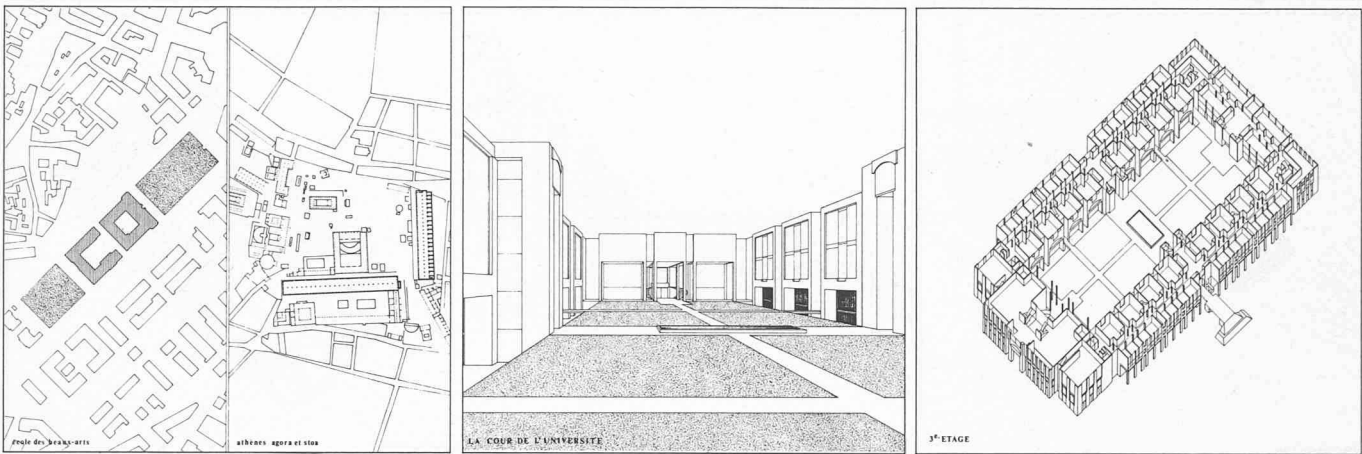
nets en commuant l'ancien Palais des Expositions et toute son attraction culturelle et commerciale en un grand vide de verdure. Nous laissons cette erreur de planification aux Parisiens avec leur «trou des Halles»...

Le deuxième principe, dépendant du premier, est la promotion d'un mixage

d'activités sur la parcelle. Bien que le programme ne l'ait pas prévu explicitement, elle nous a semblé fondamentale pour maintenir la cohérence et le caractère du quartier. Cette mixité dans sa structure générale s'organise horizontalement: elle juxtapose les diverses activités plus qu'elle ne les entasse verticale-

ment et évite les conflits dans les systèmes distributifs. De plus, elle redéfinit le sol et son appropriation en attribuant des prolongements extérieurs propres à chaque type d'activités.

Enfin, le dernier principe sous-jacent aux deux autres et régissant le projet urbain, promeut une forte hiérarchie des



qui est à comprendre comme une volonté signalétique.

Dans cet esprit, si les architectes ordonnent le tissu urbain, ils démontrent par leur action qu'ils ne cherchent pas à s'appropriier la totalité du territoire à disposition par une opération globale et totalitaire, mais à suggérer une organi-

sation urbaine se déroulant progressivement dans le temps.

4. L'institution universitaire

Le bâtiment universitaire s'organise en plan autour d'une cour centrale selon

une géométrie rectangulaire simple, définie par deux axes médians et perpendiculaires, à l'image des écoles coraniques iraniennes. Il s'étend du nord au sud de l'îlot central qu'il investit totalement. Quatre corps de bâtiments, avec leur propre centralité, ont été ainsi ordonnés autour d'une cour: la Faculté

des sciences économiques et sociales et celle de droit, que nous avons décomposées en des lieux du savoir et de la connaissance, flanquent les deux côtés de la cour. L'administration centrale et le rectorat, les lieux de l'organisation, occupent le front nord sur le boulevard Carl-Vogt, face à la ville; enfin la Bibliothèque centrale, le lieu de la mémoire, fait front à l'Arve et au quai Ansermet.

La coupe dans son principe général d'articulation et d'ordonnance de la lumière renvoie à celle des marchés de Trajan à Rome: les trois grands espaces majeurs que sont les salles omnisports, polyvalente et de spectacle ont été logés sous la cour centrale. Semi-enterrés, éclairés par des fenêtres hautes, ils sont bordés par des galeries qui les articulent avec les espaces plus petits des quatre corps décrits précédemment. A l'exemple de la coupe sur les laboratoires du Salk Institute de Louis Kahn, la cour, qui se trouve à un niveau au-dessus de celui de la rue, devient l'étage de référence pour l'organisation de l'Université.

Afin de valoriser le rôle de l'Institution par un mixage dense, il nous a semblé important de réunir au centre de l'édifice ces trois salles. Toutes trois présentent un caractère d'accueil semblable, plus ou moins public, et ont trait à la manifestation culturelle ou sportive. Dans la hiérarchie et l'ordonnance des espaces, la vocation des différents lieux proposés par le concept de centralité (comme on le retrouve à la Palestre d'Olympie) présente un caractère formateur de par son unicité qui se multiplie sur ses périphéries. L'organisation du plan et de la coupe articule progressivement, du centre vers la périphérie, les grands espaces collectifs avec les espaces plus petits à caractère communautaire et individuel des Facultés. Le rôle que jouent la colonne et le mur comme éléments fondamentaux de la structure spatiale tente d'en faire la démonstration. Les lieux de la pluralité et de l'unicité se réfléchissent comme dans un miroir à facettes, s'inversent et finissent par ne former qu'une seule et même entité. En outre, les trois salles, même réunies en un lieu commun, n'en ont pas moins des accès individuels. La salle de spectacle, par exemple, s'ouvre au travers d'un foyer sur un parvis rendant hommage à la Cité.

Renversant les rapports de frontalité que l'Ecole des Beaux-Arts et le Musée d'Art et d'Histoire entretiennent avec les jardins extérieurs, le bâtiment que nous proposons s'oriente latéralement sur les squares. De ce fait, il crée une nouvelle frontalité propre aux Facultés, comme on peut l'observer aux Salines de Chaux, dessinées par Ledoux.

Ces deux Facultés présentent dans leur rez-de-chaussée inférieur un portique

jouant le rôle d'élément de transition entre l'Université et le système urbain: un grand porche destiné à la collectivité et dont la colonnade est le symbole. Les portiques du rez-de-chaussée supérieur, orientés sur la cour, constituent les halls d'entrée des deux Facultés. Ils sont à comprendre dans le sens où ils s'associent à la Stoa grecque pour devenir le symbole de l'enseignement par le dialogue et la discussion. Ainsi le rapport que les espaces de l'Institution entretiennent avec la Ville par les colonnades du rez-de-chaussée est inversé aux étages supérieurs. Les espaces collectifs, comme les lieux du savoir et de la transmission de la parole (la stoa, les aulas) s'orientent vers le centre de la communauté, alors que les espaces de la connaissance, les ateliers de recherche à caractère individuel, s'ouvrent sur la ville. Par la vocation de chaque espace, nous établissons un double rapport entre l'urbain et un de ses éléments marquants, l'Université. Si le bâtiment de l'administration présente un caractère relativement fonctionnel quant à son aménagement, l'architecture de la bibliothèque magnifie ce lieu privilégié de la mémoire. Le double escalier central n'est pas sans faire référence à l'accès et au cheminement vers l'Histoire. La loggia du restaurant qui forme le socle de la bibliothèque explicite le rapport frontal en relation à l'Arve, à la manière du Palais Farnèse.

En plus de leur situation particulière, les quatre corps de bâtiment entourant la cour se définissent par une centralité propre reconnue au travers de la symbolique de leur accès: la géométrie des deux axes est matérialisée et ponctuée par les entrées respectives aux différentes parties du bâtiment. Parvis, porches, portes et escaliers sont dessinés, d'aspect solennel, à l'aide de piles, de colonnes, d'arcs et de frontons symbolisant l'activité institutionnelle qu'ils annoncent. Si l'entrée de l'administration s'opère par la présence d'un escalier à double volée du type palladien, la pénétration dans la cour de l'Université du côté quai Ansermet se concrétise par un dispositif architectural semblable à celui que l'on rencontre à la Mosquée Sokoulou de Sinan à Istamboul.

L'axe nord-sud se prolonge au-delà de l'Université et de l'Arve grâce à une passerelle, afin de rejoindre le lieu des Vernets et ses promenades. L'axe est-ouest, quant à lui, se prolonge à l'est par des emmarchements jusqu'au centre du square pour s'infléchir selon une diagonale vers l'angle nord-est de la parcelle et par-delà jusqu'au carrefour du Pont d'Arve. Il reconnaît à l'ouest, au-delà du jardin, la perspective sur l'Arsenal.

La géométrie doublement axiale du projet renvoie au traitement des angles. Exprimés comme des éléments d'articulation et de chaînage, ils accueillent, en

réunissant les différents corps de bâtiments entre eux, des entrées secondaires et des montées très fonctionnalisées liées aux deux niveaux de garage en sous-sol. Ces derniers s'étalent de part et d'autre du bâtiment et sont accessibles par le quai Ansermet.

5. Le dessin

Pour conclure, nous voudrions brièvement aborder le problème du dessin et la manière dont il a été présenté lors du concours. Pour y répondre, à la suite de Louis Kahn et de Paolo Portoghesi, le dessin est le moyen de penser l'Architecture. Il est donc inhérent à la méthode dont il est issu. Il tente de la représenter au même titre que la finalité qu'il véhicule en tant que message.

Ainsi le message (plus ou moins conventionnel quant à sa forme) adressé à la collectivité, et représenté par le plan et la coupe, est prolongé par trois types d'images différents. Ils s'unifient telle une Rhétorique afin de mieux communiquer avec cet Autre. Le premier type renvoie à des associations que nous établissons avec l'histoire de l'Architecture et du Lieu. Il tente de préciser les référents du geste architectural que nous dessinons et les problèmes que nous soumettons à la critique. Les rapports que nous entretenons avec ce champ historique deviennent des grands paradigmes de la langue dans laquelle nous évoluons et s'opèrent sur le plan du contenu comme sur celui de l'expression. Le deuxième type, la perspective, exprime un donné à voir possible, dénotant la volonté du message dans une vision idéale. Enfin, le dernier est du ressort de l'explication où l'architecture démontre ses propres règles et les articulations qu'elle propose dans un plan axonométrique.

Dans cet esprit, afin de mieux comprendre la forme architecturale et les lois qui la régissent, nous avons procédé à une décomposition de ses éléments constitutifs pour les redessiner en évitant l'emploi, peut-être surfait, de la « citation ». Le rôle que joue ici l'histoire devient donc un moyen de contrôle méthodologique où le projet architectural et les concepts théoriques qui lui sont sous-jacents se développent et se réfléchissent. Enfin, si notre projet peut se présenter pour certains sous un aspect monumental, nous acceptons ce qualificatif au sens où M. J.-M. Lamunière dans son article « Requiem pour une architecture civile » le définit tel un « langage instaurateur » évitant que « tout ce qui devrait représenter le système de valeur auquel s'attacherait l'Etat ne reflète plus que sa propre résignation ordinaire, la forme la plus désolante de production d'un espace consommable et spéculatif ». Nous

démarrant d'un certain professionnalisme, nous avons voulu recréer un imaginaire urbain incluant une distance critique. Et si un « dialogue » s'est établi avec le jury du concours, il s'est malgré nous brutalement rompu avec les autorités politiques.

Adresse de l'auteur:
Patrick Mestelan
Architecte EPFZ-SIA
Chargé de cours à l'EPFL
Rue Caroline 8
1003 Lausanne

On relèvera, pour sa rareté, l'effort fourni par un architecte d'exposer les idées qui l'ont animé au cours de l'élaboration d'un projet important — pour lui comme pour la collectivité. Aura-t-il des émules?
Rédaction

Vie de la SIA

Construction de ponts, tunnels et routes dans les massifs montagneux

Journées d'études et de visites de chantiers

*Lugano et Léventine,
24-25 septembre 1982*

Ces journées sont organisées par le Groupe spécialisé des ponts et charpentés. Elles offrent une occasion unique de s'informer à la fois grâce à des exposés présentés par des spécialistes confirmés et par des visites commentées des ouvrages les plus remarquables en cours de réalisation dans la Léventine.

Programme

Vendredi 24 septembre

13 h. 15: Assemblée générale du GPC et du groupe suisse de l'AIPC, selon invitation séparée (pour les membres seulement).

14 h. 15: « La N2 en Leventina et les ouvrages d'art du Piottino et de la Biaschina », Francesco Balli, ing. dipl. EPF, Locarno.

15 h.: « Brückenbauten im Gebirge. Ausführungsbeispiele aus Österreich », Ernst Rubin, ing. dipl., Vienne.

15 h. 30: « Betrachtungen und Vergleiche über verschiedenartige Systeme von mechanischen Vorschubgerüsten », prof. Kurt Koss, Dr. Ing., Vienne.

16 h. 30: « Problèmes esthétiques des autoroutes », Rino Tami, prof., arch., Lugano.

17 h. 15: « Neue Alpentransversalen in der Schweiz », Peter Schaaf, ing. dipl., Berne.

17 h. 45: « Die Schweiz im Spannungsfeld der Weltpolitik und der Kanton Tessin », Dr. Nello Celio, ancien président de la Confédération, Berne.

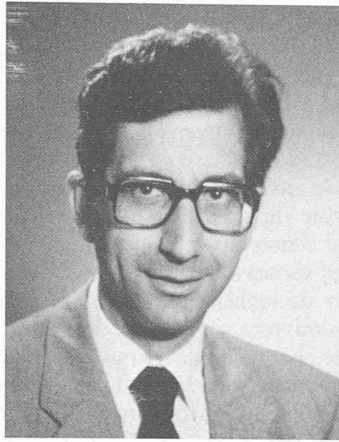
18 h. 30: Apéritif.

19 h.: Palazzo dei Congressi, Lugano: dîner en commun (spécialités tessinoises) et programme récréatif, aux frais des participants: 35 fr. (sans les boissons).

Samedi 25 septembre

Excursion avec visites de chantiers dans la Léventine (possible en autocar seulement).

8 h.: Départ des autocars. Visite des chantiers S. Pellegrino et Biaschina (Giornico) avec explications techniques par les auteurs des projets et sous la conduite de collaborateurs spécialisés



Nicolas Kosztics, ing. civil EPFZ



Hans Zwimpfer, arch. REG A

des entreprises et du bureau des routes nationales. Des données techniques seront également présentées concernant le pont de la Ruina. Déjeuner dans la cantine d'une entreprise.

14 h. env.: Fin de l'excursion à Faido.

Participation aux frais pour l'autocar et le déjeuner: 20 fr.

Inscription (jusqu'au 31 août) et renseignements: Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/201 15 70. Le dernier délai pour la réservation des chambres est fixé au 31 juillet.

Etant donné l'intérêt considérable de ces journées, il est conseillé de s'inscrire sans retard.

Elections au Comité central

MM. André Perraudin, architecte à Sion, et Hans-Rudolf A. Suter, architecte à Bâle, ont exprimé le désir de se retirer du Comité central, dont ils font partie depuis 8 ans pour le premier et 11 ans pour le second.

Après avoir consulté les sections, le Comité central a proposé pour remplacer ces deux personnalités d'élire MM. Nicolas Kosztics, ingénieur civil à Neuchâtel, et Hans Zwimpfer, architecte à Bâle.

M. Nicolas Kosztics, né en 1937, a suivi les écoles de Neuchâtel puis obtenu le diplôme d'ingénieur civil à l'EPFZ en 1961. Ingénieur chez Zschokke Tiefbau AG à Zurich jusqu'en 1964, il est entré au service de l'entreprise générale Pizera SA, Neuchâtel, où il a plus particulièrement assuré la responsabilité du bureau d'ingénieur. Il ouvre son propre bureau d'études de bâtiment et de génie

civil, le 1^{er} janvier 1980, à Neuchâtel. Il a présidé de 1971 à 1982 le Groupe spécialisé de la construction industrialisée de la SIA; c'est sous sa présidence qu'ont vu le jour les désormais traditionnelles Journées d'Engelberg, réunissant hors des contraintes quotidiennes de la vie professionnelle tous les partenaires de la construction.

M. Hans Zwimpfer, né en 1930, a suivi à Lucerne un apprentissage de dessinateur en bâtiment, profession qu'il a exercée de 1951 à 1957 à Bâle et à Wallisellen. En automne 1957, il gagne le 1^{er} prix du concours de la Haute Ecole de Saint-Gall. En 1958, il prend une participation à la maison Förderer-Otto-Zwimpfer, puis se met à son compte en 1964. Dès 1974, il est associé du bureau Zwimpfer et Meyer. Son activité est axée sur la construction d'écoles, d'églises et de logements et marquée par plusieurs succès dans des concours. Il a également travaillé à l'étranger, notamment en Arabie Saoudite, en Egypte et en Equateur. Dans le cadre de la SIA, il a été délégué de la section bâloise.

L'Assemblée des délégués du 25 juin a suivi les propositions du Comité central et élu les deux candidats présentés.

Ingénieurs et architectes suisses présente aux démissionnaires ses remerciements pour les éminents services qu'ils ont rendus à la SIA et à nos professions. Aux nouveaux élus vont ses félicitations et ses meilleurs vœux pour une activité féconde dans leur nouvelle fonction.

L'abondance des matières dans le présent numéro nous contraint à renvoyer à la prochaine édition la suite des Informations SIA.